

Orchestre
Philharmonique
de Strasbourg
Orchestre National
Directeur musical : Marko LETONJA

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

UNE CLARINETTE SOLO (poste en 1^{ère} catégorie)

Concours le 13 février 2018.

TOUTES LES EPREUVES ONT LIEU A STRASBOURG, AU PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES, Espace 1855 (salle de répétition de l'Orchestre).

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « recrutements » avant le 3 février 2018.

Début des épreuves à 9h.

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442

IMPORTANT : l'ordre des épreuves sera déterminé par le jury le jour du concours.

Concertos :

W.A. Mozart : Concerto pour clarinette, 1^{er} mouvement sans cadence.

C. Nielsen: Concerto pour clarinette et orchestre, op 57, jusqu'au chiffre 11.

Traits d'orchestre (à télécharger sur notre site) :

N. Rimsky-Korsakov : Scheherazade

G. Puccini : Tosca

G Verdi : la Force du destin

Z. Kodaly : les Danses de Galanta

I. Stravinsky : l'Oiseau de feu

O. Respighi : les Pins de Rome

M. Ravel : Boléro

M. Ravel : Daphnis et Chloé

M. Ravel : Tzigane

B. Bartok : le Mandarin merveilleux

F. Mendelssohn : scherzo du Songe d'une nuit d'été

L. van Beethoven : 6eme symphonie

REMUNERATION

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, s'établit comme suit :

Indice brut 809 (premier échelon) soit traitement mensuel brut de 3 111.52 €
Ou Indice brut 826 (second échelon) soit traitement mensuel brut de 3 172.44 €

Compléments de rémunération :

- Prime de fin d'année (13^e mois)
- Régime indemnitaire : 212.65 €/mois
- Indemnité d'usure et d'entretien d'instrument : 60.98 €/mois
- Indemnité vestimentaire : 180 €/an
- Forfait audiovisuel : 1 000 €/an
- Supplément familial (le cas échéant)

Le classement indiciaire (premier ou second échelon) sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

Le candidat reçu sera engagé en qualité d'agent contractuel de l'Eurométropole de Strasbourg et affilié à une caisse de retraite sous réserve du constat d'aptitude physique par le médecin du travail.

PRISE DE FONCTION

Prise de fonction : date à convenir d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.